



---

## **International Standard Text Code (ISTC) Manuel de l'utilisateur**

---

<b><u>Résumé:</u></b>	Ce document est le guide de l'Agence internationale ISTC pour l'utilisation de la norme ISO 21047 (ISTC)
<b><u>Auteur:</u></b>	L'Agence internationale ISTC
<b><u>Traduction :</u></b>	Société de gestion de la BTLF <i>Copyright@2011</i>
<b><u>But:</u></b>	Fournir un guide autorisé pour l'application de la norme ISO
<b><u>Version:</u></b>	1.2
<b><u>Dernière mise à jour:</u></b>	Avril 2010
<b><u>Distribution:</u></b>	Agences d'inscription ISTC, déclarants et tous ceux qui utilisent les ISTC

## Table des matières

Table des matières	2
1 Présentation	4
1.1 But du document et portée	4
1.2 À propos des normes ISO	4
1.3 À propos de l'Agence internationale ISTC	4
1.4 Définitions	4
1.5 Recherche dans la base de données d'ISTC	5
1.6 Renseignements supplémentaires	5
2 Fonction et portée de l'ISTC	6
2.1 But	6
2.2 Portée	6
2.2.1 Types d'œuvres	6
2.2.2 Illustrations et images	7
2.2.3 Unicité	7
2.2.4 Dimensions de l'œuvre	7
3 Utilisation des chiffres ISTC	8
3.1 Dans les systèmes bibliographiques	8
3.2 Analyses de ventes et de prêts	8
3.3 Administration des redevances	8
4 Syntaxe	9
4.1 Structure	9
4.2 Calcul des clés de contrôle	9
4.3 Présentation de l'ISTC sur des manifestations	10
5 Inscription d'une œuvre	11
5.1 Qui peut être un déclarant?	11
5.2 Où inscrire les œuvres et obtenir des ISTC	11
5.3 Conservation des dossiers de travail	12
6 Métadonnées pour les dossiers de travail ISTC	13
6.1 Facteurs utilisés pour distinguer les œuvres	13
6.2 Éléments de métadonnées - Liste complète	13
6.3 Noms de collaborateurs et pseudonymes	15
6.4 Utilisation des codes pour « non-défini » ou « non spécifié »	15
7 Œuvres originales et dérivées	16
7.1 En quoi consiste une œuvre « originale »?	16
7.2 « Nouvelle édition » d'une œuvre avec une nouvelle préface ou du contenu supplémentaire	16
7.3 Dérivations	16
7.4 Inscription d'œuvres originales afin d'inscrire les dérivations	17
8 Notes d'ordre général sur le processus d'inscription	18
8.1 Soumission d'une demande d'inscription d'œuvre	18
8.2 Inscription d'une œuvre avant qu'elle ne soit complétée ou publiée	18
8.3 Œuvres écrites utilisées dans des livres audio	18
9 Comment le système compare les dossiers?	19
9.1 Comment différencier les dossiers?	19
9.2 Exigences pour obtenir un « appariement exact »	19
9.3 Comparaison des valeurs de texte à champ libre	19
9.4 Réponse du système STRS aux demandes valides	20
9.5 Réponse du système STRS aux demandes non valides	20
10 Foire aux questions	21
10.1 À quel point les dossiers de métadonnées ISTC doivent-ils être détaillés?	21

10.2	Comment une œuvre contenant plus d'une langue doit-elle être décrite? _____	21
10.3	Qu'arrive-t-il lorsqu'un ouvrage est inscrit, puis abandonné avant d'être terminé? _____	21
10.4	Les cartes et les atlas peuvent-ils être inscrits à l'ISTC _____	21
10.5	Une version illustrée d'une œuvre doit-elle être inscrite séparément d'une œuvre non illustrée (ou même d'une version illustrée différemment)? _____	21
10.6	Une demande d'inscription ISTC devrait-elle être faite pour chaque manifestation d'une œuvre? _____	21
10.7	Une œuvre dérivée peut-elle être inscrite avant l'œuvre de laquelle elle est dérivée? _____	22
10.8	Je veux inscrire une œuvre dérivée, mais je ne connais pas l'ISTC de l'œuvre originale _____	22
10.9	Un dossier ISTC est inexact ou manque d'information. Que puis-je faire? _____	22
10.10	Un ensemble (ou un compendium) devrait-il être inscrit séparément des éléments qu'il contient? _____	22
10.11	Des ITSC différents sont-ils nécessaires si des parties d'une œuvre sont publiées séparément? _____	23
10.12	Les œuvres devraient-elles être inscrites lorsque des métadonnées clés sont de toute évidence manquantes? _____	23
10.13	Un seul ISTC peut-il regrouper plusieurs traductions? _____	23
10.14	Comment différents éditeurs peuvent-ils utiliser le même ISTC s'ils ignorent sous quel autre nom une œuvre a été publiée? _____	23
11	L'ISTC et autres identifiants _____	24
11.1	ISAN et V-ISAN _____	24
11.2	ISBN _____	24
11.3	ISMN _____	24
11.4	ISNI _____	24
11.5	ISRC _____	24
11.6	ISSN _____	25
11.7	ISWC _____	25
11.8	DOI _____	25

## Historique du document

Version	Date	Description
1.0	Octobre 2009	Première édition pour circulation générale
1.1	Avril 2010	Version de travail - Non publiée
1.2	Avril 2010	Mises à jour suivant des commentaires provenant de la communauté d'utilisateurs, incluant: 2.2.2. Illustrations et images; 8.2 Inscription d'une œuvre avant qu'elle ne soit complétée ou publiée ainsi que les ajouts à la Foire aux questions.

## 1 Présentation

### 1.1 But du document et portée

Ce document est produit par l'Agence internationale ISTC, l'agence officielle d'inscription responsable de l'administration de l'international Standard Text Code. Ce document devrait être considéré comme étant le guide définitif pour cette norme. Il explique comment inscrire les ISTC et comment les utiliser. Le public visé par ce document inclut les agences d'inscription ISTC, les déclarants ISTC ainsi que les utilisateurs de chiffres ISTC en général.

Ce document ne fournit pas de marche à suivre pour l'utilisation de STRS (le système informatique utilisé pour inscrire les fichiers de travail ISTC); ceux-ci font l'objet d'un document différent.

### 1.2 À propos de la norme ISO

La première édition de « ISO 21047 Information et documentation - International Text Standard Code (ISTC) » a été publiée par l'Organisation internationale de Normalisation (ISO) en mars 2009. Il peut être acheté séparément en versions anglaise et française et téléchargé depuis ISO à l'URL suivant:

[http://www.iso.org/iso/fr/iso\\_catalogue/catalogue\\_tc/catalogue\\_detail.htm?csnumber=41603](http://www.iso.org/iso/fr/iso_catalogue/catalogue_tc/catalogue_detail.htm?csnumber=41603)

### 1.3 À propos de l'Agence internationale ISTC

L'Agence internationale ISTC est une entreprise sans but lucratif limitée par garantie et enregistrée en Grande Bretagne et au Pays de Galles. Elle est administrée par des représentants de ses membres fondateurs, en l'occurrence RR Bowker, la CISAC, l'IFRRO et Nielsen Book Services. Son seul but est d'implanter et de promouvoir la norme ISO 21047. Les renseignements pour contacter l'organisme se trouvent sur son site internet au [www.istc-international.org/](http://www.istc-international.org/).

### 1.4 Définitions

**Allocation d'un ISTC** - Ce terme est utilisé lorsqu'on accorde un chiffre ISTC unique au dossier de métadonnées qui décrivent une œuvre. Ceci fait partie du processus « d'inscription d'une œuvre ».

**Application d'un ISTC** - Il s'agit de l'expression utilisée lorsqu'on inscrit l'ISTC d'une œuvre écrite dans un dossier bibliographique pour chaque **manifestation écrite** pertinente. Ce processus est la responsabilité de la personne qui élabore le dossier bibliographique et fait référence au dossier de données dans les systèmes de tiers, et non du STRS (qui n'est pas créé pour contenir de l'information bibliographique).

**ISTC** - International Standard Text Code. Le terme « ISTC » est généralement utilisé pour relever un numéro d'identifiant individuel généré par le STRS, quoique l'expression « numéro d'ISTC » est également utilisée pour désigner la même chose.

**ISTC-RA** - Agence d'inscription ISTC. Désigne un organisme ayant obtenu une licence de la part de l'Agence internationale ISTC. L'agence peut avoir accès au STRS et y inscrire des œuvres, en plus d'avoir la responsabilité d'offrir des conseils et de l'information sur le système ISTC à tous ceux et celles qui en font la demande.

**Inscription d'une œuvre** - Il s'agit du processus de soumission de métadonnées distinctives pour une œuvre unique et de l'attribution d'un numéro ISTC à cette dernière (plus précisément, l'attribution d'un numéro ISTC à ce dossier de métadonnées). Il n'y a qu'une seule inscription pour chaque œuvre et elle ne requiert aucun lien à des manifestations de ladite œuvre.

**Déclarant** - La personne qui fait la demande d'inscription d'une œuvre auprès d'un ISTC-RA et demande que le dossier de métadonnées figure au STRS.

**STRS** - Standard Text Registration System. Il s'agit du nom donné au système informatisé utilisé pour inscrire des dossiers de métadonnées d'œuvres écrites. Le système accorde également un code ISTC spécifique à chaque œuvre.

**Manifestation textuelle** - Une expression tangible (qu'elle soit physique ou numérique) d'une œuvre écrite, c'est-à-dire un livre ou l'édition spécifique d'un journal.

**Œuvre écrite / œuvre** - Une création intellectuelle ou artistique distincte et abstraite constituée principalement de mots dont l'existence est révélée (ou « publiée ») ou destinée à être révélée à travers une ou plusieurs manifestations textuelles. Puisqu'il y a une intention de publier, ceci implique que les brouillons d'un travail ne devraient pas être inscrits, pas plus que la (les) version(s) complètement développées qui sont publiées ou soumises pour publication.

#### **1.5 Recherche dans la base de données d'ISTC**

La base de données d'œuvres ayant un ISTC assigné est accessible au grand public à des fins de recherche individuelle et est disponible au [www.istc-international.org](http://www.istc-international.org). Les déclarants potentiels pourront ainsi vérifier si une œuvre a été inscrite ou non, en plus de consulter les métadonnées qui y sont associées.

#### **1.6 Information supplémentaire**

Pour télécharger une version électronique de ce manuel de l'utilisateur, ou pour trouver des liens menant au schéma ONIX pour Message ISTC ainsi que d'autres ressources, visitez le [www.istc-international.org](http://www.istc-international.org). Vous y trouverez également de nouvelles mises à jour, des renseignements sur la norme ISTC, les activités de l'Agence internationale ISTC, de même que des façons de contacter toutes les agences d'inscription ISTC.

## 2 *Fonction et portée de l'ISTC*

### 2.1 *Fonction*

Le but de l'International Standard Text Code (ISTC) est d'offrir un système d'identification efficace pour les œuvres textuelles ou écrites, permettant ainsi à l'information concernant lesdites œuvres de circuler entre auteurs, agents, gestionnaires de droits, éditeurs et autres intervenants dans le monde de l'édition, tant au niveau local qu'international.

Le but d'assigner un chiffre ISTC est de donner une identité unique à une œuvre textuelle spécifique. Dans la plupart des applications, la valeur d'un chiffre ISTC prend toute sa forme lorsqu'il est appliqué à titre d'attribut pour une manifestation textuelle (par exemple, un livre, un article spécifique dans un journal ou toute autre publication basée sur un texte). Ceci permet à l'édition spécifique de la publication d'être reliée à d'autres publications contenant le même travail et, à l'inverse, d'être distinct des autres publications qui *n'ont pas* le même contenu.

- Il améliore l'accès à toutes les publications d'un ouvrage donné, même s'il a été publié sous différents titres
- Il facilite les recherches bibliographiques afin de mettre l'accent sur les publications désirées, en filtrant les publications ayant le même titre, le même nom d'auteur et autres similitudes qui peuvent porter à confusion
- Les détaillants en ligne ont parfois eu de la difficulté à se soumettre aux déclarations de droits internationaux, car ils n'avaient jamais la certitude que certains produits différents étaient en réalité « les mêmes ». En groupant les œuvres identiques ensemble, l'ISTC présente une plateforme beaucoup plus claire, permettant ainsi de faire valoir les droits des éditeurs et les droits de ventes et d'y adhérer, permettant ainsi aux détaillants de ne vendre que les œuvres qui sont spécifiques à un territoire donné

Un autre but des codes ISTC est d'identifier des ouvrages textuels spécifiques en lien avec les droits de propriété intellectuelle et les paiements qui y sont liés.

Le but de l'ISTC *n'est pas* de servir d'entité indépendante qui distribue ou confère des droits concernant les ouvrages textuels. Bien que ce genre d'information puisse être colligée par une tierce partie en se servant des ISTC, cette fonction n'implique pas le système ISTC en soi.

Bref, le but premier d'un code ISTC est d'identifier le contenu d'une publication de façon suffisamment unique pour qu'il soit distingué du contenu qu'on retrouve dans d'autres publications. La distinction entre « œuvres similaires » doit être établie en fonction du fait qu'un déclarant ou une agence d'inscription ISTC juge qu'une telle distinction est nécessaire. Cette question est discutée en détail dans la section « Œuvres originales et dérivations » de ce manuel.

### 2.2 *Portée*

Un ISTC peut être appliqué à toute œuvre déjà publiée ou qu'on a l'intention de publier. Dans un tel contexte, l'expression « publier » implique simplement le fait de rendre une ou plusieurs manifestations publiques. Il n'est donc pas approprié ou nécessaire d'attribuer un ISTC à des brouillons qui ne sont pas finaux, à des inscriptions dans un journal, à des livres de bord ou à des notes de travail, à moins qu'il ne soit subséquentement décidé que ceux-ci seront publiés sans être modifiés.

#### 2.2.1 *Types d'œuvres*

Les types d'œuvres pouvant obtenir un ISTC sont les suivants:

- La prose - Par exemple, le texte d'un roman, d'une nouvelle, d'une bande dessinée ou d'un ouvrage de référence
- Paroles (pour des œuvres ou des pièces musicales) - Veuillez prendre note qu'un ISTC ne s'applique qu'aux paroles. Si la notation musicale qui accompagne les paroles apparaît dans une publication doit être identifiée, un identifiant distinct doit être utilisé pour la musique
- Poésie
- Scénarios - Il s'agit de scénarios et/ou des directions pour des prestations audiovisuelles, incluant des scénarios cinématographiques et télévisuels ou des textes pour des documentaires pour la télévision ou le

grand écran

- Scénarios audio - Il s'agit de scénarios et/ou mises en scène pour des prestations radiophoniques et autres prestations audio non musicales
- Scénarios pour la scène - Scénarios et/ou mises en scène pour des prestations audiovisuelles
- Autres scénarios - Il s'agit de scénarios et/ou de mises en scène pour des prestations qui n'entrent pas dans les catégories ci-haut mentionnées. Ceci comprend les sermons, les discours, les présentations et les conférences

### **2.2.2 Illustrations et images**

Certaines œuvres textuelles contiennent des éléments non textuels, à savoir des photos et des illustrations qui en font partie intégrante. Le cas échéant, l'œuvre peut recevoir un ISTC. À l'inverse, une création dont le contenu est majoritairement non textuel, comme une collection de photos accompagnée d'un minimum de texte, n'aurait pas à recevoir d'ISTC.

Le texte de bandes dessinées, plus spécifiquement ce qu'on retrouve dans les « manga » pourrait se voir attribuer un ISTC. Bien qu'un ISTC ne serve qu'à identifier le texte dans une publication de manga ou dans une bande dessinée complète et non pas les éléments graphiques, cela peut être suffisant pour attribuer un ISTC à ce genre de contenu.

De façon générale, les illustrations et autres genres d'images qui accompagnent les œuvres textuelles dites « complètes » dans le cadre de manifestations, comme des photos comprises dans la réédition d'un roman qui fut originalement publié sans images, ne devrait pas être considéré comme faisant partie de l'œuvre textuelle. Cependant, il y a des exceptions si certains facteurs forcent à faire une distinction. Par exemple, si un changement de droits pour l'ouvrage publié résulte en un changement d'illustrations, un nouvel ISTC devrait être obtenu, car il s'agit d'un dérivé (type 07) auquel on ajoute ou on modifie le(s) nom(s) du (des) collaborateur(s).

Il existe d'autres cas où le texte réfère le lecteur directement aux images. Le cas échéant, les images devraient toujours être considérées comme faisant partie intégrante de l'œuvre.

### **2.2.3 Unicité**

Afin qu'une œuvre puisse obtenir un ISTC, il doit être possible de la distinguer en se servant uniquement des éléments de métadonnées qui se trouvent dans le schéma « ONIX pour Messages d'inscription ISTC ». Toute œuvre qui ne peut être décrite avec exactitude en utilisant l'un des « genres d'œuvre ISTC » apparaissant ci-dessus ne devrait pas avoir d'ISTC.

Le contenu textuel de certains genres de produits, tels que des journaux personnels ou des agendas, n'est pas admissible à l'obtention d'un ISTC. Ceci s'explique par le fait qu'il n'y a aucune différence significative dans le contenu de ces nombreux produits, qui peuvent être rassemblés en utilisant le titre descriptif. Ces produits ne diffèrent que par leurs caractéristiques physiques et non par leur contenu.

### **2.2.4 Dimensions de l'œuvre**

Une œuvre ne doit pas avoir de dimensions précises pour être admissible à un ISTC. Des ISTC peuvent être octroyés à des fragments d'œuvres plus importantes. Il est ici question de chapitres, de sections ou même d'un paragraphe. Cependant, l'IIA recommande que ce genre de pratique soit limitée à des cas où il y a un besoin de distinguer les manifestations desdits fragments. Ce besoin peut se faire sentir dans le cadre d'une recherche bibliographique, dans un contexte de collocation ou dans un processus de vente.

En cas de doute, votre agence d'inscription ISTC locale peut vous conseiller pour des œuvres spécifiques.

## **3. Utilisation des chiffres ISTC**

### **3.1 Dans les systèmes bibliographiques**

Le moyen le plus fiable pour connecter des œuvres à leurs manifestations est pour un éditeur de créer des « liens » dans une dossier bibliographique à chaque fois qu'une manifestation est définie. Ceci reconnaît que l'éditeur est la source

d'information la mieux informée et la plus crédible concernant le contenu d'une publication spécifique.

L'Agence internationale ISTC recommande que les éditeurs qui fournissent des métadonnées bibliographiques à d'autres entités incluent un ISTC ou plus comme attribut de chaque dossier produit.

- Chaque dossier bibliographique devrait contenir l'ISTC pour chaque ouvrage inscrit séparément et contenu dans la manifestation
- De plus, pour chaque ouvrage contenu dans la manifestation et qui est dérivé d'une autre œuvre (donc, qui n'apparaît pas dans la manifestation), le dossier bibliographique devrait aussi inclure l'ISTC de l'œuvre originale. Le genre de dérivé précis n'est pas déterminé, mais il devrait pouvoir établir un lien vers les manifestations communes.

La version 3.0 d'ONIX pour Livres comprend une structure qui facilite le tout dans la section P.22, intitulée « Œuvres connexes ». Le tout apparaît comme suit:

- <WorkRelationCode> doit contenir la valeur « 01 », ce qui signifie que l'œuvre identifiée dans le composé <WorkIdentifier> est contenue dans cette manifestation (soit à titre de contenu entier de la manifestation ou comme une partie du contenu).
- <WorkRelationCode> doit contenir la valeur « 01 », ce qui signifie que l'œuvre identifiée dans la manifestation est dérivée de l'œuvre identifiée dans le composé <WorkIdentifier> en ligne avec l'un des types de dérivations d'œuvres ISTC. [Veuillez noter que le *genre* précis de dérivé *n'est pas* déterminé dans le dossier ONIX pour Livres.]

Lorsqu'un autre schéma de message bibliographique est utilisé, il est recommandé de le modifier (si possible) afin d'accommoder les ISTC décrits ci-haut. De plus, il est également recommandé qu'au moment d'accorder la licence des droits d'édition à une tierce partie, ladite partie devrait être informée de tout ISTC ayant déjà été octroyé pour l'œuvre en question et/ou appliquée à la manifestation pertinente. Ceci a pour but de faciliter l'adoption des ISTC et de bénéficier le plus possible de leurs avantages.

### **3.2 Analyses des ventes et des prêts**

Sans les ISTC, les services qui agrègent et rapportent les ventes ou les prêts de manifestations (à partir de bibliothèques) ne peuvent qu'analyser les chiffres au niveau des identifiants de produits individuels, à savoir les ISBN. Il devient donc difficile d'obtenir une vision globale des résultats obtenus par une œuvre spécifique, qui peut être publiée sous différents formats physiques ou numériques (ou même parfois sous différents titres). Dès qu'un ISTC a été attribué à chacune des différentes manifestations, il devient possible d'agrèger toutes les ventes et/ou les chiffres de prêts liés à la même œuvre, donnant ainsi un portrait plus clair et succinct de la demande et des profits engendrés par une propriété intellectuelle spécifique.

### **3.3 Administration des redevances**

Dans le domaine de l'administration des droits, le système d'inscription ISTC ne contient pas de renseignements concernant les droits reliés à une œuvre. Cependant, l'ISTC donne un moyen d'identifier les œuvres textuelles et leur permet d'être reconnues au-delà des frontières géographiques et des barrières linguistiques, peu importe les différentes éditions et/ou les formats dans lesquels un texte est publié. Les ORD (organismes de reproduction des droits) et les sociétés qui recueillent l'information peuvent alors administrer les droits et communiquer entre elles en utilisant l'ISTC comme identifiant standard. En utilisant des bases de données bibliographiques contenant des ISTC comme attribut de chaque dossier de produit, les renseignements d'utilisation communiqués avec un identifiant de produit (habituellement un ISBN) peut être facilement associée à l'œuvre.



## 4. Syntaxe

### 4.1 Structure

Un ISTC est composé de 16 chiffres hexadécimaux, allant de 0 à 9 en chiffres arabes et de A à F en lettres latines. Il contient quatre (4) éléments:

- **Élément d'inscription** - Il consiste en trois (3) chiffres hexadécimaux et indique quel ISTC-RA a assigné l'ISTC.
- **Élément d'année** - Composé de quatre (4) chiffres indiquant le siècle et l'année durant lesquels la demande d'ISTC a été faite.
- **Élément d'œuvre textuelle** - Ce chiffre est composé de huit (8) chiffres hexadécimaux et identifie clairement l'œuvre de toutes les autres inscrites au cours de la même année par l'agence d'inscription. Le chiffre d'élément d'œuvre textuelle est généré automatiquement par le STRS, mais seulement quand le STRS a vérifié que le dossier de métadonnées de l'œuvre est formé correctement et unique, suite à une comparaison avec tous les dossiers de travail dans la bases de données. Ces chiffres ne peuvent être assignés avant que les métadonnées de l'œuvre n'ait été soumis pour fins d'inscription au STRS.
- **Élément de vérification** - Cet élément est utilisé pour vérifier que tous les caractères ont été transcrits correctement, permettant ainsi aux systèmes de valider automatiquement le format des chiffres ISTC.

### 4.2 Calcul des clés de contrôle

Contrairement à certains systèmes d'identification, chaque chiffre ISTC est généré par un système central. Un utilisateur n'a donc pas à calculer les clés de contrôle lui-même. Le calcul est seulement requis par des systèmes qui vérifient les chiffres ISTC inscrits ailleurs. La clé de contrôle, ou élément de vérification, est calculé selon les normes ISO/IEC 7064 en utilisant le MOD 16-3.

Chacun des 15 premiers caractères (à partir de gauche) est multiplié par les coefficients 11, 9, 3 ou 1. Puis, après avoir converti chacun de ces 15 produits à leur équivalent décimal, ils sont additionnés. Calculez le MOD (16) de cette somme, puis convertissez-le à son équivalent hexadécimal pour obtenir la clé de contrôle, ou élément de vérification, à un chiffre. Pour calculer manuellement le MOD (ou « module »), la somme des 15 produits devrait être divisée par 16; le chiffre restant devient la clé de contrôle. Un exemple de ce calcul apparaît dans le tableau suivant:

	Élément d'inscription			Élément d'année				Élément d'œuvre textuelle								Élément de vérification
	0	A	3	2	0	0	9	0	1	2	4	4	5	C	9	
Valeur ISTC inscrite	0	A	3	2	0	0	9	0	1	2	4	4	5	C	9	B
Position	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Coefficient	11	9	3	1	11	9	3	1	11	9	1	3	1	11	3	1
Équivalent décimal des valeurs inscrites	0	10	3	2	0	0	9	0	1	2	4	4	5	12	9	-
Produit décimal de (valeur X Coefficient)	0	90	9	2	0	0	27	0	11	18	12	4	55	108	27	-
Somme des produits	363															
Module (16) de la somme ci-dessus	11															
Clé de contrôle ISTC (équivalent hexadécimal)	B															

du module ci-dessus)	
----------------------	--

#### **4.3      *Présentation de l'ISTC sur des manifestations***

La norme ISO ne fait aucune recommandation concernant la présentation des ISTC sur des manifestations tangibles, c'est-à-dire des livres imprimés ou numériques, si ce n'est que lorsqu'il apparaît, il devrait être précédé des lettres « ISTC ». De la même façon, un trait d'union ou un espace devrait séparer chacun des éléments. Par exemple:

ISTC 03A 2009 000C299F D  
ISTC 03A-2009-000C299F-D

Bien que le présent manuel de l'utilisateur recommande l'inclusion d'un ISTC comme attribut dans un dossier bibliographique, des bibliothèques partout dans le monde continuent de cataloguer leur contenu en colligeant l'information un livre à la fois. Il devient donc avantageux, dans certaines situations, d'avoir l'ISTC d'un livre inscrit sur la couverture arrière d'un livre et l'IIA encourage cette façon de faire.

Dans le cas où un ISTC a rapport à une partie du contenu d'une manifestation (par exemple, un article dans un journal), il est recommandé d'afficher l'ISTC au début de l'article, tout juste en dessous du titre.

## 5 Inscription d'une œuvre

### 5.1 Qui peut être un déclarant?

La personne ou l'organisme qui fournit les métadonnées et enregistre un ouvrage pour inscription s'appelle un « déclarant ».

Chaque œuvre textuelle doit être enregistrée par quelqu'un qui peut fournir des renseignements exacts à son sujet. Habituellement, le créateur de l'œuvre ou son représentant autorisé peut le faire. Pour les œuvres qui n'ont pas encore été publiées, cette étape implique l'auteur ou son agent alors que pour les œuvres publiées, l'éditeur peut être considéré comme un représentant autorisé. Advenant le cas où une telle chose ne soit pas possible, par exemple, s'il n'y a ni créateur ni représentant, n'importe qui peut demander à ce que l'œuvre soit enregistrée. Par contre, lors de la phase préparatoire du système ISTC ou dans les régions où la norme est relativement peu utilisée, les ISTC-RA pourront inscrire des œuvres sans recevoir de demande préalable ou spécifique provenant d'autres parties. Puisque la plupart, sinon tous les ISTC-RA opèrent d'autres bases de données bibliographiques et/ou de gestion de droits, elles seront considérées comme étant l'autorité appropriée pour les œuvres qu'elles enregistrent. Cependant, cela n'implique pas qu'une agence a une « expertise » spécifique en ce qui a trait à l'œuvre. Elle n'est là que pour donner un élan initial à l'adoption de la norme dans la région. Tout individu ou organisation intéressée à corriger les métadonnées ISTC (là où le besoin s'en fait sentir) pourra le faire s'il s'agit du créateur de l'œuvre ou de son représentant autorisé. S'il n'y pas de créateur ou de représentant autorisé, la personne ou l'organisation peuvent faire la preuve qu'il/elle est une autorité compétente par rapport à l'œuvre.

Dans le cas d'œuvres qui ne sont plus couvertes par les droits d'auteur (dans plusieurs pays, on se base sur le fait que l'auteur soit décédé depuis un certain nombre d'années), plusieurs candidats peuvent se manifester pour enregistrer une œuvre. Tout ISTC-RA qui est approché avec une demande d'enregistrement doit prendre les moyens nécessaires pour s'assurer que le déclarant constitue une source crédible d'information pour l'œuvre. D'un autre côté, l'ISTC-RA peut enregistrer l'œuvre afin d'assurer un dossier de qualité.

Ni l'allocation d'un ISTC pour une œuvre, ni l'application dudit ISTC à l'œuvre bibliographique d'une manifestation ne devraient servir d'indication à propos de la propriété des droits de la dite œuvre ou de ses manifestations. Par conséquent, il n'y a pas de raison de lancer un débat pour déterminer qui est le déclarant le plus approprié pour une œuvre donnée. Cependant, par souci de rigueur, il se peut qu'une partie se considère un déclarant plus approprié pour une œuvre particulière et qu'elle demande la permission de mettre à jour un dossier préexistant inscrit par une autre partie. Dans un tel cas, il est de la responsabilité de l'ISTC-RA où le dossier a été enregistré de décider si un tiers devrait pouvoir mettre un dossier existant à jour. Tout appel de cette décision devrait être logé auprès de l'Agence internationale ISTC et sa décision est finale.

### 5.2 Où inscrire les œuvres et obtenir des ISTC

Un ISTC ne peut être accordé à une œuvre que par une agence d'inscription ISTC (« ISTC-RA »). Les demandes pour l'inscription d'une ou plusieurs œuvres doivent donc être adressées à un ISTC-RA.

Plus d'une personne ou organisme peuvent avoir besoin d'un ISTC pour la même œuvre, que ce soit à cause du fait que les droits d'auteur sont arrivés à échéance ou parce que différents organismes ont tous des licences pour la publier dans un autre pays. De plus, les ISTC-RA peuvent gérer différents services d'ajouts et modèles commerciaux.

Pour toutes ces raisons, un déclarant n'est pas limité à l'utilisation des services du ISTC-RA le plus proche et les œuvres textuelles peuvent se voir octroyer un ISTC par le biais de *n'importe quelle* ISTC-RA. Une liste de ces agences, avec les noms des personnes ressources, se trouve sur le site de l'Agence internationale ISTC. Vous pouvez la consulter en visitant le [www.istc-international.org/](http://www.istc-international.org/).

Pour des raisons purement pratiques, il est recommandé qu'un déclarant utilise un ISTC-RA situé dans son propre pays. Celui-ci est généralement mieux placé pour offrir des conseils à propos d'œuvres créées dans leur secteur.

### 5.3 *Conservation des dossiers de travail*

Contrairement aux métadonnées pour des manifestations, l'information concernant une œuvre ne change pas au fil du temps. Dans certains cas, des renseignements supplémentaires (comme le nom d'un collaborateur supplémentaire) peuvent devenir nécessaires après qu'une œuvre ait été enregistrée. Il se peut aussi que des métadonnées doivent être légèrement modifiées, car elles étaient inexactes au moment de l'enregistrement.

À l'occasion, un ISTC peut être dédoublé car les métadonnées originalement fournies n'étaient pas assez précises, causant ainsi la soumission d'un dossier de meilleure qualité pour la même œuvre. Un autre scénario parallèle implique plus d'un dossier ISTC lié au même ouvrage qui a déjà été enregistré car les métadonnées utilisées pour chaque dossier avaient des titres complètement différents. Il est impossible de prévenir ce genre de chose dès le départ, mais il est possible de « dédoubler » ces dossiers ISTC.

Dans la plupart des cas, la seule personne ou organisme qui peut mettre à jour un dossier ISTC existant est la même personne ou organisme qui l'a originalement enregistré. Si cela s'avère impossible et que quelqu'un d'autre soumet un dossier suffisamment solide pour justifier des changements, le ISTC-RA par qui le dossier a été créé peut alors faire les changements nécessaires. Dans le cas d'un dossier créé par un ISTC-RA, personne ne peut y apporter de modifications sans avoir obtenu l'autorisation préalable de l'ISTC-RA en question.

Afin de mettre en force les restrictions concernant la personne ou l'organisme pouvant conserver un dossier ISTC existant, le STRS n'acceptera que les demandes de modification que si elles incluent le même identifiant pour le déclarant, tel qu'indiqué dans la demande d'inscription originale.

## 6. Métadonnées pour les dossiers de travail ISTC

### 6.1 Facteurs utilisés pour distinguer les œuvres

Les seuls facteurs utilisés par les ISTC-RA et le système d'inscription ISTC pour distinguer une œuvre textuelle d'une autre sont les données fournies dans la demande d'inscription. Des bribes d'œuvres textuelles ne sont pas utilisées dans le processus d'inscription. Il est donc crucial qu'une œuvre soit décrite avec le plus exactement possible en utilisant ces données afin de pouvoir distinguer un œuvre de d'autres qui peuvent avoir un certain nombre de traits similaires.

### 6.2 Éléments de métadonnées - Liste complète

Le schéma de messages ONIX pour Inscription ISTC (disponible à partir du site internet EDItEUR<sup>1</sup>) spécifie les éléments de métadonnées obligatoires et facultatifs qui doivent être utilisés pour soumettre une demande d'inscription ISTC pour une œuvre. Le schéma donne aussi des détails à propos des différents codes et autres valeurs pouvant être utilisés par une agence d'inscription au moment de recevoir une demande d'enregistrement.

Par souci de commodité, vous retrouverez ci-après un résumé contenant uniquement les métadonnées à propos d'une œuvre (au lieu d'inclure une section questions/réponses pour les inscriptions). Veuillez consulter la section intitulée « Comment le système compare-t-il les dossiers? » pour obtenir une explication sur l'utilisation des éléments de métadonnées au moment du traitement d'une demande.

Élément de donnée	Obligatoire?	Description/Notes
ISTC	Obligatoire	Ceci n'identifie que les dossiers œuvres-métadonnées, donc l'œuvre comme telle.
Type d'œuvre ISTC	Obligatoire	Un ou plusieurs codes doivent être utilisés pour indiquer de quel type d'œuvre il s'agit: prose, paroles de chanson, poésie, scénario pour l'écran/la radio/la scène ou un autre genre de scénario (pour un discours ou à des fins non spécifiées).
Origine	Obligatoire	Ceci indique si l'œuvre est originale, dérivée d'une œuvre antérieure ou si l'origine est inconnue.
Type de dérivation	Obligatoire (pour les œuvres dérivées)	Pour les œuvres dérivées, un ou plusieurs des genres de dérivation doit être fourni: abrégé, annoté, compilation, critique, extrait, expurgé, éléments non-textuels ajoutés ou révisés, révisé, traduit, adapté ou non spécifié.
Note de dérivation	Facultatif	Si aucun ISTC ne peut être fourni comme « Source ISTC » (voir ci-après), un titre et un nom de collaborateur de l'œuvre originale doivent être inscrits ici. Si l'œuvre originale ne peut être identifiée, les déclarants devraient alors inscrire « inconnu ».
Source ISTC	Facultatif	Utilisé pour identifier la (les) œuvre(s) à partir d'où celle-ci est dérivée (le cas échéant). Il est recommandé de les fournir si possible.
Type de titre	Obligatoire	Plusieurs titres peuvent être fournis pour le même dossier. Pour chaque titre fourni, le type doit être classé dans l'une des catégories suivantes: titre original donné par le créateur, titre uniforme déterminé en bibliothèque selon les règlements AACR2 ou autres règles semblables; jusqu'à 10 des premiers mots du texte; un titre parallèle donné à l'œuvre dans une autre langue ou un autre script; un autre titre sous lequel l'œuvre est connue; un genre de

		titre sous lequel l'œuvre est connue; un genre de titre non défini utilisé par un déclarant pour faire référence à l'œuvre.
Script du titre	Facultatif	Le code ISO 15924 à quatre chiffres qui spécifie le script avec lequel un titre est écrit.
Titre du texte	Obligatoire (voir les notes)	Au moins un titre parmi les genres apparaissant ci-haut, sauf pour « Parallèle » et « Autres genres de titres », doit être fourni et seulement un d'entre eux est permis. De plus, un dossier de métadonnées peut avoir un nombre illimité de « Parallèles » et/ou « Autres genres de titres ».
Sous-titres	Facultatif	Lorsque fourni, il doit accompagner chacun des différents genres de titres présent, si cela est jugé pertinent.
Numéro d'édition	Facultatif	Un numéro assigné à une version ou à une édition, apparaissant sous forme de chiffre arabe cardinal.
Déclaration d'édition	Facultatif	Toute désignation d'une version ou d'une édition, autre qu'une date ou un chiffre arabe, sous la forme indiquée dans l'œuvre.
Date de l'œuvre	Facultatif	Un composé d'éléments qui peut être répété (date du rôle, le calendrier, date et format de la date) spécifiant la date associée à l'œuvre.
Rôle du collaborateur	Obligatoire	Le rôle joué par chaque collaborateur identifié, faisant partie de l'un des genres suivants: auteur, auteur du texte supplémentaire, créateur de contenu non textuel, rédacteur ou réviseur, traducteur, compilateur ou rôle non spécifié.
Collaborateur	Obligatoire	À moins qu'il ne soit inscrit comme « anonyme », un moins un collaborateur doit être identifié en utilisant son nom personnel (ou corporatif) de la même façon qu'il est communément exprimé dans la culture du pays ou territoire d'origine et/ou un identifiant dans un schéma préétabli. Tant qu'il n'y aura pas d'adoption d'un schéma d'identifiant généralisé, les déclarants devraient fournir des <i>noms</i> de collaborateurs, même s'il incluent aussi des <i>identifiants</i> de collaborateurs.
Langue du texte	Obligatoire	Un code de langue ISO ou plus (en utilisant ISO 639-2B) spécifiant la (les) langue(s) dans laquelle un texte est rédigé. Il n'est pas nécessaire de spécifier la langue dans laquelle des parties mineures du texte ont été rédigées, à moins que cela ne soit nécessaire pour le distinguer d'une autre œuvre.
Déclarant	Obligatoire	Un groupe d'éléments composées qui spécifie le rôle du déclarant, joint au nom ou à l'identifiant d'un schéma géré par une agence d'inscription. Ceci est nécessaire, car toute demande de changement à un dossier ISTC existant doit normalement être fait par le déclarant original
Manifestation (un composé d'éléments de données pouvant contenir différents identifiants de publications, comme un ISBN, ainsi qu'un	Facultatif	<i>Ceci ne fait pas partie des « métadonnées de l'œuvre » et ne sera pas accessible au public sur une base de données ISTC. Cependant, elle peut être utile pour les agences d'inscription au moment de la réception des demandes</i>

titre de publication et le nom de son éditeur ou tout autre identifiant d'éditeur		d'enregistrement en double. De plus, certains déclarants peuvent décider d'utiliser ceci dans leur dossier de réponse à une demande d'inscription comme lien d'un ISTC nouvellement émis vers la base de données de leur produit. Cependant, le même besoin peut être rencontré par un déclarant qui utilise un identifiant de publication sur leur dossier de demande d'inscription, dans le champ « RegistrantsInternalReference » («Référence interne des déclarants »).
QueryExistingISTC («Recherche ISTC existant»)	Facultatif	Bien que ceci ne fasse pas partie des métadonnées de l'œuvre, cette information est nécessaire au moment de demander une inscription pour une œuvre dont les métadonnées ne sont pas suffisamment uniques pour permettre au STRS de le distinguer automatiquement d'un autre dossier ISTC. À des fins comparatives, le STRS ignorera le (les) dossier(s) identifié(s) par le déclarant qui utilise leur(s) valeur(s) ISTC dans ce champ. Ce dernier est également utilisé par le STRS pour aviser le déclarant de dossiers potentiellement dédoublés déjà dans le système.
ISTC de préférence	Facultatif	N'est utilisé qu'en cas de demandes dédoublées, lorsqu'un dossier ISTC a été retrouvé et qui fait référence à la même œuvre. Le fait d'inclure une valeur ISTC de préférence (en même temps que le code de dédoublement approprié sur le message de demande) est le moyen d'indiquer qu'un dossier n'est pas valide.

### **6.3 Noms de collaborateurs et pseudonymes**

Le « nom de personne » fourni pour chaque collaborateur devrait être le nom ou le pseudonyme habituellement donné à l'œuvre dans sa forme publiée. Par exemple, l'auteur de « 1984 » est connu sous le nom de « George Orwell » qui, en fait, était le pseudonyme d'Eric Blair. Dans certaines situations, lorsque le véritable nom et le(les) pseudonyme(s) apparaissent, le STRS peut associer des pseudonymes s'ils sont ajoutés à son thesaurus. Cependant, pour que les STRS ils doivent être ajoutés d'avance si le STRS établit des comparaisons au moment de traiter une demande d'inscription.

### **6.4 Utilisation des codes pour « non-défini » ou « non spécifié »**

Un ISTC peut être obtenu pour toute autre œuvre qui a un des métadonnées uniques, incluant des dossiers qui ne diffèrent que par l'inclusion d'un code de valeurs représentant un type d'œuvre dit « non défini » ou un genre de dérivation dit « non spécifié ». Cependant, ces valeurs imprécises peuvent potentiellement dédoubler un dossier ISTC déjà inscrit pour la même œuvre, car le dossier de métadonnées était plus précis. Ledit dossier, qui ne contenait pas de codes « non spécifiés » ou « non défini » peut être appliqué à la même manifestation. Les déclarants devraient donc être incités à éviter l'utilisation de codes pour « non défini » ou « non spécifiés » dans les champs de données, s'ils peuvent éviter de le faire.

## 7 Œuvres originales et dérivées

### 7.1 En quoi consiste une œuvre « originale » ?

À des fins d'inscription dans la base de données ISTC, une œuvre peut être considérée comme « originale » si elle ne peut être décrite adéquatement avec les valeurs contrôlées permises pour l'élément « Type de dérivation ». Cet élément est décrit ailleurs dans ce document.

Une œuvre est considérée comme « originale » à des fins d'inscription à moins qu'elle ne reproduise une proportion significative d'une œuvre déjà existante ou qu'elle soit une traduction directe de l'œuvre antérieure, dans laquelle tous les mots sont peut-être différents, mais les concepts et leur séquence demeurent les mêmes. Il faut noter que cette approche diffère de celle employée par le FRBR<sup>2</sup>, qui considère les traductions comme étant simplement différentes « expressions » de la même œuvre.

### 7.2 « Nouvelle édition » d'une œuvre avec une nouvelle préface ou du nouveau contenu

Souvent, une œuvre peut être « rééditée » avec une préface inédite ou du nouveau contenu, tels que des illustrations supplémentaires, des préfaces, des index, etc. Peu importe si le contenu requiert un ISTC différent de l'original dépend si le contenu de base a été modifié de la version de départ ou non et aussi si la nouvelle manifestation inclut simplement un peu de contenu qui ne fait qu'enrichir le texte original. À moins que la préface ne soit considérée comme une partie intrinsèque de ce qui doit être considéré comme étant la version révisée (ou une « dérivation ») de l'œuvre originale, il est conseillé de ne pas accorder de nouvel ISTC à la manifestation. Si la combinaison de « l'ancienne » œuvre et du nouveau contenu est enregistrée comme s'il s'agissait d'une œuvre unique, ceci empêcherait les manifestations d'être liées à des manifestations qui ne contiennent que l'ancienne œuvre, à moins que les dossiers bibliographiques ne portent l'ISTC de la première œuvre.

### 7.3 Dérivations

Afin d'assigner un ISTC à une œuvre, une dérivation (ou « œuvre dérivée ») est un ouvrage qui est « principalement créé de textes tirés d'une autre œuvre » et dont les différences sont suffisantes pour qu'une telle manifestation puisse être distinguée d'une autre œuvre de laquelle elle est dérivée. Par exemple, une édition numérotée (disons, « deuxième édition ») d'une œuvre originale devrait être considérée comme étant une dérivation.

En conséquence, toute œuvre qui peut être décrite l'un des termes se trouvant dans le tableau ci-dessous devrait être considérée comme étant une dérivation et devrait recevoir son propre ISTC.

Un dossier de demande d'inscription ISTC contenant une valeur de « 02 » dans le champ <Origine> signifie qu'il s'agit d'une dérivation et doit inclure une valeur dans l'élément <Type de dérivation> (<DerivationType>). Les différents types de dérivation pouvant être enregistrés apparaissent dans le tableau ci-dessous:

Types d'œuvres dérivées	
Code de valeur ONIX	Description/Signification
00	Non spécifié
01	Abrégé
02	Annotation
03	Compilation
04	Critique
05	Extrait



06	Expurgé
07	Éléments non textuels ajoutés ou révisés
08	Révisé (incluant les éditions énumérées)
09	Traduit
10	Adaptation

<sup>2</sup> «Functional Requirements for Bibliographical Records » est un modèle conceptuel développé par la International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA)

Le dossier ISTC pour une œuvre dérivée peut également spécifier l'œuvre source de laquelle elle est dérivée. Il est souhaitable, mais pas nécessairement obligatoire, qu'un ISTC soit utilisé à cette fin (dans « <SourceISTC> ») de telle sorte que l'ouvrage source est identifié de façon plus précise que si on spécifie le titre de l'ouvrage source et ses collaborateurs. Le résultat peut être un besoin d'enregistrer aussi l'œuvre source. Il importe de fournir l'information la plus précise à propos d'une œuvre, afin de maintenir l'intégrité de la base de donnée ISTC. Si le déclarant n'est pas qualifié pour fournir un dossier de métadonnées pour l'ouvrage source, il devrait contacter l'ISTC-RA local pour obtenir des conseils. Dans bien des cas, l'ISTC-RA peut inscrire l'œuvre source, partageant ainsi la responsabilité entre d'autres ISTC-RA et des déclarants. Les deux peuvent fournir de l'information précise et entretenir le dossier, à moins que ou jusqu'à ce qu'un déclarant ayant de l'information crédible puisse en prendre la responsabilité.

Concernant les œuvres qui incluent les éléments non textuels, les métadonnées ISTC ne permettent pas que les distinctions entre ces éléments non textuels soient inscrits. Les variations, qui s'appliquent strictement aux éléments non textuels d'une œuvre (tels que des illustrations révisées), peuvent ne pas être distinguées par le biais d'un nouvel ISTC à moins qu'ils n'impliquent un changement au niveau du (des) collaborateur(s). La seule exception se situe au niveau de la capacité à spécifier que l'œuvre contient des « éléments non textuels ajoutés ou révisés ».

Les avantages d'assigner un ISTC deviennent évidents lorsqu'il est utilisé dans des applications qui le lient à une manifestation, ou aux droits rattachés à une manifestation, de l'œuvre. Il faut remarquer que dans certains cas, le fait d'assigner des ISTC uniques à des variations individuelles (à savoir des « dérivations ») d'une œuvre ne résulteront qu'en une impossibilité de colloquer, alors qu'il serait plus approprié pour l'application en question que les dérivations soient colloquées. Par exemple, l'édition révisée ou corrigée d'une œuvre par les mêmes collaborateurs (donc, les détenteurs des mêmes droits) peut varier de l'édition antérieure de façon si infime que personne ne pourrait le remarquer. Dans un tel cas, le déclarant peut décider de ne pas appliquer un nouvel ISTC à l'édition suivante de l'œuvre.

#### **7.4 Inscription d'œuvres originales afin d'inscrire les dérivations**

Il existe un besoin d'inscrire les dérivations d'une œuvre originale (nécessitant ainsi une valeur pour l'élément « <SourceISTC> » dans le dossier de chaque dérivation). Il peut donc être avantageux pour un ISTC-RA de devancer cette exigence en inscrivant l'œuvre dont les droits d'auteur sont échus le plus rapidement possible.

## **8. Notes d'ordre général sur le processus d'inscription**

### **8.1 *Soumission d'une demande d'inscription d'œuvre***

Une œuvre ne peut être inscrite qu'à travers un ISTC-RA. Chacune de ces agences peut se charger des demandes sous la forme de Messages d'inscription ONIX pour ISTC. De plus, certaines ISTC-RA peuvent fournir d'autres manières de soumettre des demandes et des métadonnées associées, ou même de créer lesdites métadonnées au nom d'un déclarant. Les déclarants devraient communiquer avec le ISTC-RA de leur choix pour obtenir des détails spécifiques à propos des services disponibles et comment les utiliser à bon escient.

### **8.2 *Inscription d'une œuvre avant qu'elle ne soit complétée ou publiée***

L'Agence internationale ISTC encourage les agents littéraires à inscrire les œuvres à l'ISTC avant que les droits d'édition n'aient été vendus, puis à communiquer le chiffre ISTC avec l'information contractuelle à chaque éditeur qui a obtenu les droits d'édition. Ceci permet à plusieurs éditeurs d'utiliser le même numéro ISTC sur leurs dossiers de produit, même s'ils ignorent le(les) autre(s) nom(s) sous lequel (lesquels) l'œuvre est publiée.

Le flux de travail ainsi que les cycles de vie de l'administration des droits/redevances chez plusieurs éditeurs requièrent souvent que leurs systèmes internes demandent une identité pour une œuvre, alors que le titre, le sujet, le/les collaborateur(s) ou une combinaison des susmentionnés n'a toujours pas été finalisé. Malgré le fait que dans un monde idéal, aucune œuvre ne devrait être inscrite avec un ISTC jusqu'à ce que toutes les métadonnées pertinentes aient été complétées, l'IIA reconnaît qu'un ISTC peut s'avérer nécessaire lors des premières étapes de l'administration des droits/redevances et/ou au début du processus d'édition, afin qu'il soit transposé de façon fiable à tous les dossiers de manifestations qui se trouvent au sein des systèmes informatiques de l'éditeur. On peut donc inscrire un dossier pour une œuvre (donc, obtenir un ISTC) en utilisant les valeurs « ouvrage en cours » pour le titre et même pour le/les collaborateur(s). Cependant, les éditeurs désireux de procéder de cette façon doivent faire tout en leur pouvoir afin de faire des mises à jour dans la base de données ISTC dès que possible, afin que cette demande puisse être adéquatement comparée à d'autres demandes d'inscription futures. Il est à noter que le STRS comparera tout changement demandé au dossier ISTC pour s'assurer que ce dernier demeure unique. L'IIA encourage les déclarants à assigner un ISTC à leurs œuvres lors des premières étapes de leur flux de travail en publication et des cycles de vie d'administration des droits/redevances.

### **8.3 *Œuvres écrites utilisées dans des livres audio***

Les dossiers de demande d'inscription ISTC générés par un ISBN/dossier de produit pour un livre audio NE DEVRAIT PAS inclure les noms des « lecteurs », car ce rôle ne contribue en rien à l'œuvre. Cette approche permet l'utilisation de l'application du même numéro d'ISTC à un dossier de produit d'un livre imprimé ainsi qu'à tout dossier de produit de livre audio dans lequel l'enregistrement audio est une lecture mot à mot de l'œuvre.

Si un livre audio est basé sur une version révisée de l'œuvre écrite, (créée strictement pour être utilisée dans ledit livre audio), il devrait alors être inscrit comme une version séparée, une « dérivation » de l'œuvre.

## 9. Comment le système compare-t-il les dossiers?

Cette section explique comment le STRS compare les dossiers de demande d'inscription avec des dossiers d'œuvres déjà enregistrés, afin de déterminer si un nouveau numéro ISTC doit être octroyé ou non. L'information apparaissant dans les prochains points se veut destinée au ISTC-RA, mais elle peut être intéressante pour les déclarants qui connaissent des difficultés à faire en sorte que le STRS considère leurs demandes d'inscription comme une représentation d'œuvres uniques. Les références aux valeurs de données entourées par un « < » et un « > » utilisent les éléments de nom spécifiés dans le schéma de messages « ONIX pour ISTC ».

### 9.1 Comment différencier les dossiers?

Pour qu'un dossier de demande d'inscription soit considéré comme unique et qu'il puisse ainsi recevoir son propre numéro ISTC sur le dossier de réponse avec <ISTCRequestStatus>=«02», il ne faut qu'un seul élément se trouvant sur la liste suivante pour le distinguer de tous les autres dossier semblables:

<ISTCWorkType>  
<Origination>  
<DerivationType>  
<TitleText> suffixé à <Subtitle>  
<EditionNumber>  
<PersonName>  
<CorporateName>  
<Anonymous>  
<LanguageOfText>

Il est également possible de distinguer un dossier en n'utilisant qu'une valeur différente pour <EditionStatement>, mais seulement si <ISTCRequestStatus>=«04» et <ExistingQueryISTC> contient l'identifiant du dossier semblable.

Si un dossier de demande d'inscription trouvé est le même qu'un autre déjà dans la base de données, *sauf* si l'un des dossiers possède des valeurs ajoutées de <Title>, <Contributor>, <LanguageOfText>, <DerivationType> ou <ISTCWorkType>, il en résultera une réponse « retourné pour vérification » avec la note spécifiant <ISTCRequestStatus>=«03».

### 9.2 Exigences pour obtenir une « appariement exact »

Un dossier de demande d'inscription est considéré comme un « appariement exact » pour un dossier d'œuvre existante si tous les titres et noms de collaborateurs coïncident exactement (veuillez consulter la section suivante, intitulée « Comparaison des valeurs de texte à champ libre ») et que les langues du texte, les genres d'œuvres, les genres de dérivation, et les numéros d'éditions coïncident tous. *Aucune autre valeur sur un dossier de demande n'est utilisée dans le processus de comparaison.*

Un appariement exact résultera en une réponse contenant l'ISTC (dans l'élément «<ISTC>») déjà assigné à l'œuvre, avec la mention <ISTCRequestStatus>=«06», qui spécifie que l'œuvre est déjà inscrite.

### 9.3 Comparaison des valeurs de texte à champ libre

Les éléments qui contiennent du texte à champ libre et qui sont utilisés pour des comparaisons de dossiers automatisés, notamment <TitleText>, <Subtitle>, <PersonName> et <CorporateName> sont traités avant d'être comparés. Ceci implique que les « mots d'arrêt » (qui sont ignorés), la conversion de tous les mots en minuscules, la substitution de tout caractère diacritique avec leur forme « racine » doivent être retirés et tout mot apparaissant dans le thesaurus du système doit être remplacé par un équivalent normalisé. Ceci permet de trouver des variations du même titre ou du même nom. Par exemple, « Nineteen Eighty-Four » aura son équivalent si on recherche également « 1984 ». La liste de mots vides utilisés par le système peut être mise à jour suite à une demande autorisée faite auprès de l'Agence internationale ISTC. Le thesaurus peut également être utilisé pour la rétention de pseudonymes d'auteurs, mais il n'est pas automatiquement conservé en ligne avec les fichiers d'autorité externe.

Outre ce qui a été ajouté dans le thesaurus du système, il n'y a pas de « comparaisons sémantiques », c'est-à-dire que si le même mot ou le même nom apparaît dans deux dossiers, mais en langues ou en langages de script différents, le système ne pourra le traiter que comme s'ils étaient « les mêmes » s'il y a une donnée inappropriée dans le thesaurus.

En plus de comparer les champs de texte libre, le STRS utilise un appariement flou, comme celui utilisé dans les différents moteurs de recherche. L'appariement flou des valeurs du titre et des collaborateurs survient après qu'ils aient été « traités » au départ (voir l'explication ci-haut); cela requiert une quantité de mots vides séparés (appelés « jetons ») dans chaque élément, qui ne diffèrent pas de plus d'un mot et qui ignorent les différences légères entre les mots, comme « conte », « comte » et « compte ». Ces mots sont considérés comme des appariements flous.

Le STRS compare la forme écrite des champs de texte sur un dossier de demande d'inscription avec la forme écrite de chaque champ de texte sur des dossiers de travail déjà inscrits dans sa base de données. Les dossiers contenant des valeurs pour les titres et les noms de collaborateurs qui ont la même prononciation, mais dont l'écriture est différente lorsqu'on utilise un autre script, ne seront habituellement pas appariés, sauf dans certains cas spéciaux comme celui d'auteurs connus qui ont été ajoutés au thesaurus interne du système (comme les mots-vedette). Par contraste, certains éléments, comme un mot chinois inscrit en utilisant un pictogramme, ne sera pas apparié avec un mot inscrit avec un script latin, même si la prononciation est la même. Cependant, comme nous l'avons précédemment expliqué, les deux façons ont été ajoutées au thesaurus interne du système.

#### **9.4 Réponse du système STRS aux demandes valides**

Le système d'inscription ISTC répond d'une de trois façons à des dossiers de demande formulés correctement:

**1. Aucun appariement** - S'il n'y a aucun appariement, un nouvel ISTC est accordé et le dossier est ajouté à la base de données; un dossier de réponse contenant le nouveau numéro ISTC avec la mention <ISTCRequestStatus>=«02», est retourné, indiquant ainsi que la demande d'inscription a été « acceptée ».

**2. Appariement flou (retourné pour vérification)** - Ceci survient lorsque les titres et les collaborateurs sont tous appariés (que ce soit de façon exacte ou « floue ») et que les langues du texte, les types d'œuvre, les types de création, les types de dérivation et les numéros d'édition sont également appariés, mais qu'il y a plus d'occurrences qu'un titre, un collaborateur, type d'œuvre, un numéro d'édition et/ou une langue sur la demande de dossier par rapport au dossier existant. Un dossier de réponse avec la mention <ISTCRequestStatus>=«03» est retourné, avec un champ <QueryExistingISTC> rempli contenant chacun des appariements « flous » identifiés. Ceci signifie que le déclarant doit utiliser <ISTCRequestStatus>=«04» pour s'assurer que le dossier concerne vraiment une œuvre différente de celle qui est déjà inscrite.

**3. Appariement exact (œuvre déjà inscrite)** - S'il on trouve un appariement exact dans la base de données, une réponse accompagnée d'un <ISTCRequestStatus>=«06» est retournée. Ceci indique qu'une œuvre semblable à celle qu'on retrouve dans la demande d'inscription est déjà enregistrée.

#### **9.5 Réponse du système STRS aux demandes non valides**

Le système d'inscription ISTC répond aux dossiers de demande mal formulés avec un <ISTCRequestStatus>=«05», ce qui signifie que la demande ne peut être traitée car le dossier n'est pas complet ou valide.

## 10 Foire aux questions

### 10.1 *À quel point les dossiers de métadonnées ISTC doivent-ils être détaillés?*

Par exemple, est-il essentiel que les noms des vingt collaborateurs d'un ouvrage de référence soient tous nommés?

La base de données ISTC utilisée par le système STRS a été simplement créée pour permettre de distinguer différentes œuvres. Le but n'est pas de donner accès à un répertoire d'information concernant chaque œuvre. Par conséquent, il soit souhaitable que chaque dossier contienne l'information soit la plus complète possible afin que les œuvres soient distinguées plus facilement. Par contre, cela n'est pas toujours nécessaire; si un ouvrage de référence (comme une encyclopédie) peut être distinguée de ses versions antérieures par le biais de son numéro d'édition, il n'y aurait aucun avantage à nommer tous les collaborateurs.

### 10.2 *Comment une œuvre contenant plus d'une langue doit-elle être décrite?*

Dans une œuvre, aucune distinction n'est faite entre la langue « primaire » et la langue « secondaire ». Chaque langue utilisée dans le texte devrait être spécifiée en utilisant une valeur « Language of Text » (« Langue du Texte »), sauf si la quantité de texte dans une autre langue est minime. Par exemple, l'utilisation occasionnelle d'une phrase latine dans une œuvre ne nécessiterait pas une valeur « Language of Text » séparée dans le dossier ISTC, à moins qu'il ne s'agisse de la seule façon de la distinguer d'une autre œuvre contenant les mêmes métadonnées.

### 10.3 *Qu'arrive-t-il lorsqu'une œuvre est inscrite, puis abandonnée avant d'être terminée?*

Il est possible de marquer un dossier ISTC comme « annulé » en entrant en contact avec un ISTC-RA ou par le biais d'un dossier de message ONIX pour ISTC. À cette fins, le schéma ONIX pour ISTC inclut un code «04» à inscrire dans le <ISTCRecordType>.

### 10.4 *Les cartes et les atlas peuvent-ils être inscrits à l'ISTC*

Contrairement à d'autres formes de photos, d'images ou d'illustrations, les cartes et, dans une plus grande mesure, les atlas contiennent du texte, sous forme d'étiquettes et d'autres annotations qui requièrent une contribution artistique et/ou intellectuelle. Pour cette raison, les cartes et les atlas sont considérés comme étant éligibles à recevoir un ISTC.

### 10.5 *Une version illustrée d'une œuvre doit-elle être inscrite séparément d'une œuvre non illustrée (ou même d'une version illustrée différemment)?*

Si le texte fait référence aux illustrations, la réponse est oui. Par contre, si le texte ne fait pas directement référence aux illustrations, la recommandation habituelle est non. Il y a une exception à la dernière réponse et elle s'applique lorsqu'il existe un besoin pratique des distinguer les manifestations textuelles grâce aux images qu'elles contiennent, en supposant que chaque texte est identique. Dans un tel cas, des ISTC distincts peuvent être donnés aux œuvres non illustrées et illustrées, comme si cette dernière était considérée comme une illustration.

### 10.6 *Une demande d'inscription ISTC devrait-elle faite pour chaque manifestation d'une œuvre?*

La base de données ISTC n'est pas faite pour contenir des renseignements sur les manifestations de chaque œuvre. Il s'agit plutôt d'une fonction des bases de données bibliographiques qui contiennent un lien « œuvre vers manifestation » en conservant des numéros ISTC comme attribut de chaque dossier bibliographique. Par conséquent, il est seulement nécessaire d'aller chercher une demande d'inscription ISTC lorsqu'une nouvelle œuvre doit être identifiée.

Cependant, il est conseillé que les déclarants parlent à leur ISTC-RA de la faisabilité d'initier une demande d'inscription basé sur chacune des manifestations qu'ils définissent. Il s'agit d'une procédure fiable pour s'assurer que chaque manifestation peut avoir un ISTC assigné à ses métadonnées.

**10.7** *Une œuvre dérivée peut-elle être inscrite avant l'œuvre de laquelle elle est dérivée?*

Afin de créer les meilleures métadonnées possibles, l'approche idéale est d'inscrire toute dérivation après l'œuvre originale sur laquelle est basée la nouvelle. Ceci permet aux métadonnées des œuvres dérivées d'identifier l'œuvre originale en utilisant l'ISTC pertinent. Pour plusieurs raisons, cette approche n'est pas toujours possible. Le système permettra donc à une dérivation d'être inscrite sans l'ISTC (non existant) de l'œuvre originale ne soit spécifié. Dans un tel cas, les déclarants devraient fournir le plus d'information possible concernant l'œuvre originale ou le dossier de demande de l'œuvre dérivée.

**10.8** *Je veux inscrire une œuvre dérivée, mais je ne connais pas l'ISTC de l'œuvre originale*

Un système en ligne permettant au grand public d'avoir accès aux dossiers existants dans la base de données ISTC sera bientôt disponible par le biais du site internet de l'Agence internationale ISTC. Si vous ne pouvez trouver un dossier ISTC pour une œuvre originale, vous pouvez inscrire cette œuvre vous-même. Sinon, vous pouvez inscrire l'œuvre dérivée sans inclure une « œuvre source » ISTC. Avec la seconde option, vous devriez inclure (au meilleur de votre connaissance) le titre et les noms des collaborateurs de l'œuvre source.

**10.9** *Un dossier ISTC est inexact ou manque d'information. Que puis-je faire?*

Chaque nouvelle demande d'inscription fait l'objet d'une comparaison de dossiers existants dans la base de données. Il est donc important que tous les dossiers contenus dans la base de données soient précis et les demandes de corrections sont toujours les bienvenues. Si vous remarquez qu'il y a de l'information manquante ou inexacte dans un dossier ISTC existant que vous avez-vous-même enregistré, vous pouvez envoyer une demande de mise à jour ISTC à notre système par le biais de votre ISTC-RA local. Si le dossier a été enregistré par quelqu'un d'autre, vous devriez tout de même en aviser votre ISTC-RA local. Cependant, ce dernier peut avoir à vérifier les détails de l'amendement avec le déclarant du dossier existant avant d'apporter des changements.

**10.10** *Un ensemble (ou un compendium) devrait-il être inscrit séparément des éléments qu'il contient?*

Dans la plupart des cas, le déclarant aura un opinion claire à savoir si un *ensemble* a été dérivé du processus de groupement d'un nombre de volumes « originaux » ou si ces *volumes* individuels sont dérivés de *tout l'ensemble* (un peu comme si l'ensemble n'était qu'une seule œuvre). La décision à savoir si l'ensemble entier constitue l'œuvre originale ou si les volumes individuels sont tous de œuvres originales dépendra de la façon dont l'ensemble a été conçu et produit au départ. De façon plus simple et concise, l'œuvre originale est celle qui est sortie en premier.

Dans certains cas d'exception, une inscription ISTC séparée (comme s'il s'agissait d'œuvres originales) d'ensembles/compendiums provenant de volumes individuels peut être faite si l'œuvre est connue tant comme ensemble/compendium que comme titres de volumes individuels. Par exemple, « *Pioneers of France in the New World* » par Francis Parkman est le volume 1 de « *France and England in North America* », un ensemble de plusieurs volumes. L'ensemble *et* les volumes de cet exemple sont chacun considérés comme des œuvres originales, et non comme l'un étant dérivés de l'autre. Donc, dans ce cas, une façon de s'assurer qu'une manifestation que soit l'ensemble ou un volume individuel peut être retrouvé dans une recherche bibliographique est d'inscrire « l'ISTC de l'ensemble » ainsi que tous les « ISTC de volumes » comme s'il s'agissait d'œuvres originales, puis appliquer ces ISTC au dossier du produit pour chaque produit qui le porte. Le seul problème avec une telle approche est que la base de données ne contiendrait aucun lien (valeurs «source ISTC») sur n'importe quel des dossiers ISTC pour ces œuvres. La seule façon de savoir qu'ils sont reliés est d'utiliser leurs dossiers de produits tel que précédemment décrit.

**10.11** *Des ITSC différents sont-ils nécessaires si des parties d'une œuvre sont publiées séparément?*

Prenons un exemple. Si une seule œuvre est disponible en tant que partie de ses composantes (comme des chapitres individuels publiés en produits séparés), le même ISTC de l'œuvre « complète » peut-il être appliqué sur chacun dossiers de produits pour ces parties ou chacune desdites parties doivent-elles être considérées comme étant une dérivation de l'œuvre complète et se faire assigner leur propre ISTC? Veuillez noter que cette question diffère de ce qui était précédemment mentionné à propos des ensembles, car les

volumes ou chapitres individuels d'une seule œuvre peuvent être créés, écrits et rendus disponibles en même temps.

La bonne approche serait d'enregistrer chaque volume ou chapitre avec son propre ISTC, car ils sont « dérivés » de l'œuvre complète. Dans un dossier de métadonnées de produit, tel qu'ONIX for Books, l'ISTC pertinent devrait être appliqué au dossier de produit, le représentant comme étant une « manifestation de » la dérivation. L'œuvre « complète » devrait aussi être inscrit avec son propre ISTC, qui devrait aussi être transposé sur les dossiers du produit des volumes ou chapitres individuels dans le composé « dérivé d'un » produit connexe.

**10.12 *Les œuvres devraient-elles être inscrites lorsque des métadonnées clés sont de toute évidence manquantes?***

Les anthologies de poésie devraient-elles être enregistrées, s'il n'existe aucune information concernant la nature de la sélection (à savoir un nom de compilateur) qui permettrait de distinguer d'autres anthologies du même poète?

Le système d'inscription ISTC ne permettra pas la sauvegarde de dédoublements de dossiers de métadonnées . Donc, en termes de données abstraites, chaque dossier ISTC est certain d'être unique et distinctif. Cependant, les déclarants doivent éviter de créer des dossiers qui, malgré le fait qu'ils soient uniques, ne font pas clairement référence à une œuvre spécifique dans la réalité.

**10.13 *Un seul ISTC peut-il regrouper plusieurs traductions?***

Des traductions de la même œuvre vont généralement varier d'une à l'autre, même si elles sont dans la même langue et basées sur la même œuvre originale. Il est possible, du moins en théorie, que deux traductions « littérales » de la même œuvre donnent deux textes identiques, même si les traducteurs sont différents. Dans un tel cas, les œuvres « identiques » devraient tout de même être individualisées avec leurs ITCS distinctifs. Par contre, dans plusieurs cas, l'utilisateur final voudra grouper les différentes traduction d'une œuvre. On peut y arriver en regroupant chaque dossier de métadonnées spécifique au produit portant l'ISTC de l'œuvre *originale* ainsi que l'ISTC unique de chaque œuvre contenue dans le produit.

**10.14 *Comment différents éditeurs peuvent-ils utiliser le même ISTC s'ils ignorent sous quel autre nom une œuvre a été publiée?***

Les éditeurs qui acquièrent une licence non exclusive pour une « nouvelle » œuvre devraient demander à l'agent qui leur accorde ladite licence de fournir un ISTC comme clause au contrat (voir la section 8.2). Ainsi, l'œuvre peut être inscrite en utilisant un titre non publié ou une titre « de travail », mais ceci n'a aucune importance, car les détenteurs de licence d'édition recevront leur numéro ISTC et n'auront aucun besoin d'inscrire leur œuvre eux-mêmes.

## **11 ISTC et autres identifiants**

Les normes ou systèmes d'identifiant inclus dans cette section ont été choisis, soit parce qu'ils constituaient un complément direct pour l'ISTC ou parce qu'il faut noter à quel point leur portée diffère de celle d'un ISTC.

### **11.1 ISAN et V-ISAN**

ISO 15706 - L'International Standard Audiovisual Number (ISAN) sert à identifier des œuvres audiovisuelles, peu importe la forme physique dans laquelle l'œuvre est distribuée. ISO 15706-2 est une extension de cette norme et spécifie le V-ISAN (identifiant de la version), qui identifie une version spécifique de l'œuvre. Il peut potentiellement y avoir des applications nécessitant l'utilisation d'un ISTC pour identifier le scénario ou le texte d'une œuvre audiovisuelle, ou l'œuvre textuelle originale de laquelle l'œuvre audiovisuelle a été adaptée.

### **11.2 ISBN**

ISO 2108 - L'International Standard Book Number (ISBN) est la norme internationale pour identifier les publications monographiques, incluant les livres imprimés, les livres audio, les livres numériques (sur un appareil comme un CD ou une clé USB) de même que les livres numériques téléchargeables.

Avant l'avènement du système ISTC, les numéros ISBN étaient utilisés dans bien des situations (comme les systèmes de gestion de droits ou des citations académiques) pour identifier un exemple d'une œuvre textuelle bien spécifique. À l'inverse, l'ISTC peut être un attribut d'un dossier de métadonnées ISBN afin d'identifier plus précisément (et efficacement) la véritable œuvre textuelle, indépendamment de toute manifestation spécifique.

### **11.3 ISMN**

ISO 10957 - La norme International Music Number (ISMN) sert à identifier les partitions musicales imprimées et autres publications musicales annotées. Elle opère donc au même niveau « d'abstraction » qu'un ISBN.

L'ISTC peut être utilisé pour identifier l'élément textuel d'une composition musicale, c'est-à-dire les paroles ou le libretto (indépendamment de toute manifestation), quoique lorsque les paroles sont considérées comme faisant partie intégrante de la composition, la composition collective « paroles et musique » devrait être identifiée avec un ISWC (voir ci-après). Cependant, l'ISTC serait un bon identifiant pour les paroles apparaissant sur une partition qui ne contient aucune musique.

### **11.4 ISNI**

L'International Standard Name Identifier (ISNI) est présentement en cours de développement comme norme internationale 27729. Il donne une identité spécifique pour l'identité publique des parties. En ce qui concerne l'ISTC, il inclurait un numéro ISNI représentant un « nom public » comme, par exemple, le pseudonyme d'un auteur. Si l'on fait une comparaison en utilisant des noms de personnes dans leur langue naturelle, l'ISNI peut potentiellement être utilisé comme méthode beaucoup plus fiable pour vérifier si deux demandes d'inscription ISTC incluent le même collaborateur ou pas.

### **11.5 ISRC**

L'International Standard Recording Code (ISO 3901) est utilisé pour identifier des enregistrements sonores. Dépendant du contexte, on pourrait dire que ce système pourrait servir d'alternative aux ISTC à titre d'« identifiant de contenu » pour les livres audio. Par contre, il n'est pas recommandé de les utiliser à cette fin. L'ISRC est d'abord et avant tout prévu pour la musique et ne pourrait grouper des éditions/formats alternatifs d'un livre, alors qu'un ISTC permettrait de relier les nombreuses éditions et les différents formats d'un même livre.



**11.6 ISSN**

ISO 3297 - L'International Standard Serial Number (ISSN) est habituellement utilisé pour identifier les publications parues sur une certaine période de temps, sans conclusion préétablie. On fait référence à ces publications comme étant des « ressources continues » ou des « séries ».

**11.7 ISWC**

ISO 15707 - L'International Standard Musical Work Code (ISWC) identifie les œuvres musicales (« compositions »), indépendamment du fait qu'il s'agisse d'un manuscrit, d'une prestation ou de l'enregistrement d'une prestation qui inclut l'œuvre musicale. Toute œuvre qui n'est pas couverte par un ISWC ne nécessiterait un ISWC que s'il y avait un besoin d'identifier les paroles séparément d'une annotation musicale.

**11.8 DOI**

Le Digital Object Identifier est un système qui offre une identification d'objets résoluble, continue et interopérable dans un environnement réseau. Ce système fait présentement l'objet d'une normalisation ISO et est administré par l'International DOI Foundation ([www.doi.org](http://www.doi.org)).